

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Décret n° 2015-1339 du 22 octobre 2015 relatif à la composition du Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire

NOR : AGRT1523418D

Publics concernés : Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire.

Objet : composition du Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : le décret modifie la composition du Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire en augmentant de quatre à cinq le nombre des représentants d'organisations représentatives de la transformation des produits agricoles y siégeant.

Références : le code rural et de la pêche maritime peut être consulté, dans sa rédaction issue de cette modification, sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son article L. 611-1,

Décète :

Art. 1^{er}. – Le 14° de l'article D. 611-1 du code rural et de la pêche maritime est remplacé par les dispositions suivantes :

« 14° Cinq représentants d'organisations représentatives de la transformation des produits agricoles ; ».

Art. 2. – Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 22 octobre 2015.

MANUEL VALLS

Par le Premier ministre :

*Le ministre de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt,
porte-parole du Gouvernement,*

STÉPHANE LE FOLL